

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Eugène DEVAUD

L'internat

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1932, tome 31, p. 33-39

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

L'internat

I

L'internat est une institution humaine, sujette comme telle aux vicissitudes des temps— l'internat du XVI^e siècle, celui de Napoléon, celui d'aujourd'hui, différent en de nombreux côtés —, aux imperfections des hommes — bien des reproches qu'on adresse à tel internat, et qu'on généralise indûment, sont imputables à l'insuffisance de celui qui en assume la direction. Avant de le condamner, il conviendrait de se souvenir des services qu'il a rendus. Comptons ceux qui ont bénéficié de son hospitalité, parmi les magistrats et les gouvernants de notre Suisse catholique, de nos cantons, parmi les hommes — et les femmes — qui ont honoré de leur activité compétente et féconde l'Eglise et la Cité, dans les presbytères et les couvents, les écoles primaires et secondaires, dans la médecine, l'avocatie, les sciences et les arts de nos cantons romands. Ne dépasserons-nous pas de beaucoup la proportion de cinquante pour cent ? Alors...

Ceux-là n'ont pu s'instruire autrement, réplique-t-on ; l'internat leur fut un mal nécessaire !

Voire ! L'internat ne semble pas les avoir diminués. Et, pour trois qui grognent, on en trouverait quinze et vingt qui lui gardent une mémoire reconnaissante. Et puis, un mal, quel qu'il soit, n'est jamais nécessaire. Si mal il y a, il faut le combattre, dût ce combat coûter de l'argent et bien des embarras. Mais avant de crier au mal, il serait opportun de considérer que notre Eglise

catholique, dont une des marques est justement la sainteté, a créé l'internat, il y a plus de quinze siècles, qu'elle l'a toujours favorisé, qu'elle l'a béni, qu'elle l'a confié à de nombreuses congrégations religieuses, qu'elle l'a choisi pour mieux former ses candidats à la cléricature et ses futurs prêtres. Un catholique respectueux de la tradition et de l'autorité de son Eglise réfléchira quelque peu avant de déclarer foncièrement mauvais ce régime éducatif et ne se laissera pas prendre aux déclamations des pédagogues libéraux.

Les internats reconnaissent en effet comme leurs ancêtres ces écoles annexées aux monastères et aux cathédrales dès les premières années de l'ère chrétienne, qui furent particulièrement florissantes au moyen-âge, auxquelles de nombreux ordres réguliers, en particulier la Compagnie de Jésus, donnèrent, à l'époque de la Renaissance, la constitution qui les régit encore aujourd'hui, du moins dans ses lignes essentielles. Réservées d'abord aux clercs, ces écoles de l'intérieur des maisons religieuses — d'où leur nom d'internat — ouvrirent très tôt leurs portes aux jeunes gens du siècle. Saint Pacôme (276-349) en reçut auprès de ses moines. Saint Basile (329-379) institua un internat dans le couvent qu'il avait fondé à Néocésarée à l'usage des enfants qui se destinaient à vivre dans le monde ; il édicta des règles spéciales pour leur éducation. Dès le V^e siècle, l'Occident comme l'Orient posséda ses nombreuses écoles monacales. Les Bénédictins, dont la règle date de 529, se répandirent dans l'Europe latine et germanique entière, dont les écoles, l'une interne, l'autre externe, cette dernière surtout pour les serfs et les paysans, furent, avec leurs émules des collégiales et des cathédrales, les seuls endroits où pendant cinq cents ans se conserva une culture humaniste. Les Universités, qui vinrent ensuite, ne surent rien offrir de mieux aux étudiants qui se pressaient par milliers autour de leurs chaires, que des internats, appelés collèges. L'enseignement secondaire, de la Renaissance à la Révolution, se donna presque exclusivement dans des établissements également appelés collèges, et qui étaient des internats ; l'externat n'était pas connu. Napoléon laïcisa l'internat et lui donna une organisation toute militaire ; il en est resté, en France, à l'égard des internats des lycées

officiels un relent de caserne qui traîne encore dans l'opinion publique ; les internats ecclésiastiques ont souvent pâti, si différent qu'en fût l'esprit, du fâcheux renom des internats laïcs. Il y a quelque vingt et trente ans, il était de bon ton, dans certains milieux libéraux surtout, de déblatérer contre l'internat. Cependant beaucoup de parents appartenant à ces milieux-là, qui pouvaient envoyer leurs enfants dans une école à proximité, jugeaient utile de placer, pour deux ou trois ans au moins, leurs garçons et leurs filles dans quelque pensionnat dirigé par des prêtres ou des religieuses, estimant que ce séjour hors de la famille serait avantageux pour la formation du caractère. Il leur apparaissait donc que les internats, en dépit de leurs défauts, présentaient des avantages assez appréciables pour qu'on les payât d'assez gros sacrifices d'argent.

Depuis vingt ans environ, la psychologie de l'adolescent, représentée par des noms aussi connus, aussi peu suspects de « cléricisme », que Ed. Spranger, Ch. Bühler, Otto Tumlirz, comme aussi la pédagogie la plus moderne, voire la plus révolutionnaire, celle de Lietz, de Geheeb, de Wynecken, a justifié l'internat, et dans cette Allemagne où les internats étaient rares avant la guerre.

II

Sur quel argument appuie-t-on cette justification ? Celui-ci : la vie d'internat, d'un internat ou règnent le bon ordre, le bon esprit et la bonne gaieté, pareil à celui dont les chroniques des *Echos* apportent chaque mois comme un spécimen en ces pages, la vie d'internat est parfaitement adaptée à la psychologie des jeunes de 11 à 19 ans qui en sont la population normale et ordinaire.

Opposer l'internat à la famille, le représenter comme une claustration hermétique qui sépare pendant huit années l'enfant de l'ambiance domestique, c'est de la bêtise ou de la mauvaise foi. Ne sont-ce pas les parents qui sollicitent des maisons d'éducation que leur fils y soit admis ? Le contact entre celui-ci et les siens demeure étroit, par les lettres et les visites, sans négliger les précieux

colis. A Noël, à Pâques, de juillet à octobre, à Pentecôte parfois, le jeune homme rentre chez lui pour un séjour relativement prolongé, se retrouve parmi son monde naturel, hommes et femmes, camarades et jeunes filles, la famille et son entour.

Mais la compagnie de ses maîtres et des condisciples ne lui est pas moins naturelle dans cette communauté intime, studieuse et joyeuse qu'est l'internat annexé aux collèges catholiques de notre Suisse romande et allemande.

Jusqu'à 10 et 11 ans, l'enfant appartient au cercle de famille. A 20 ans, il fait partie de la société des adultes qui est désormais la sienne ; il y acquiert une place et un rang par son activité professionnelle, civique et sociale. Entre temps, s'opère le passage de l'une à l'autre institution. L'adolescent se détache de la famille ; il est encore inapte à entrer dans la société adulte. Son instinct, vif, impérieux, le pousse à sortir du milieu domestique, à étendre le cercle de ses relations. Il a besoin de camarades. Il a besoin d'adhérer à un groupe de ses pairs, à s'y faire admettre et valoir, à y jouer un rôle. Sa personnalité en pleine éclosion demande pour s'épanouir, la société de jeunes comme lui, où il puisse l'essayer, l'exercer. Ses parents s'imposent à lui d'en haut ; les adultes ne le prennent pas au sérieux. Cependant il se sent des idées personnelles, qui lui sont très chères et qu'il croit neuves, parce qu'elles sont de lui et qu'elles viennent de naître ; il faut bien qu'il les essaie sur ses camarades. Il se sent un cœur qui s'émeut, qui vibre au beau, à l'art ; il faut bien qu'il communique ses impressions et qu'il les essaie sur ses camarades. Son besoin de sympathie, ses affections, elles débordent maintenant l'enclos paternel ; mais l'amour est une liqueur trop forte pour sa constitution psychique ; il lui faut des amis ; l'adolescence est l'âge de l'amitié chaude, généreuse et bienfaisante. Il a besoin d'agir ; il souhaite qu'on reconnaisse sa valeur, qu'on estime ses capacités ; mais comment ? sinon en se mesurant avec ses égaux en une émulation aiguillonnante et loyale. Le jeune homme trouvera peut-être autour de lui satisfaction à ces besoins inéluctables de son âge. Mais, mieux que le hasard, mieux que l'externat, l'internat y peut pourvoir excellemment, pour peu qu'il soit ce qu'il doit être. L'internat n'est pas l'institution antinaturelle qu'on

dit : la communauté interne correspond exactement aux nécessités de la psychologie de l'adolescence et de la prime jeunesse ; elle ne constitue donc pas une anomalie.

Il va de soi que l'éducation peut se faire très bien en dehors de l'internat. Il est des jeunes gens qui ne s'adaptent pas à la vie commune ; il en est qui en souffrent, qui en sont diminués dans leur personnalité ; que ceux-là en sortent au plus tôt. Il en est, en plus grand nombre, qui s'y plaisent, qui s'y développent, qui lui gardent jusque dans la vieillesse un souvenir reconnaissant. Ils sont légitimes ceux qui déclarent devoir à l'internat d'être, au moins en quelque chose, ce qu'ils sont, ne distinguant guère, comme de juste, en notre Suisse catholique tout au moins, l'internat du collège dont ils ont fréquenté les classes.

Ceux-là sentent que l'internat, outre la satisfaction des besoins de l'esprit et du cœur juvéniles, a fait en eux œuvre spéciale de formation. Laquelle ? Quelle est la modalité d'éduquer propre à l'internat, en quoi elle se distingue et de celle de la famille et de celle de la classe ?

III

Dans la famille, l'éducation résulte de l'action immédiate du père et de la mère sur l'enfant. L'éducation de la classe résulte également de l'action immédiate du maître sur chacun de ses élèves. L'éducation de l'internat émane sans doute du directeur (appelons ainsi, pour abrégé, l'ensemble des personnes qui concourent à sa direction), mais celui-ci agit sur la communauté, et, par la communauté, sur chacun des élèves en particulier. Il se peut que l'élève aille consulter son directeur, ou que celui-ci l'appelle à un entretien en tête-à-tête ; ce n'est qu'occasionnellement. On reproche même à l'internat ce « manque de contact personnel ». On oublie deux choses, l'une, que le directeur peut agir efficacement sur les élèves sans avoir recours à ce « contact personnel » ; l'autre, que l'élève ne souhaite un « entretien particulier » que dans des cas exceptionnels, ceux des conflits de conscience ou de discipline. Certes, on exige légitimement que le directeur soit en étroit contact avec la communauté :

il dirige non pas en se tenant au-dessus d'elle, mais au milieu d'elle. Il est toujours présent, tantôt ici, tantôt là, parmi les groupes, aimable et souriant, encourageant celui-ci, taquinant celui-là, reprenant doucement cet autre ; s'il a du flair et du cœur, il comprendra bien vite son monde et saura s'imposer à chacun sans tant de conversations particulières. Les jeunes gens sont farouches, susceptibles, jaloux de leur indépendance. Les meilleurs des parents savent avec quelles précautions il faut leur parler, pour qu'ils ne s'offensent et ne se ferment pas. Par contre, ils sont extrêmement sensibles à l'influence de leurs camarades, à la pression de l'entourage. Or, plus heureux que les parents, le directeur de l'internat jouit d'un puissant moyen d'éducation : l'esprit qu'il a insufflé à sa communauté.

Toute classe a un esprit, toute association de jeunes (d'adultes aussi) a un esprit. Dès que quelques hommes s'assemblent, surtout si des intérêts communs les unissent il s'établit entre eux une façon commune de penser, de sentir et d'agir, une somme commune plutôt d'idées, de sentiments et d'habitudes. Les jeunes étudiants d'un internat, moins que les autres, ne peuvent échapper à la loi de la communication psychique interpersonnelle. Il est du devoir et il est de l'art du directeur d'inspirer cet esprit, de le raviver, de le constituer en tradition au travers des années scolaires, si bien que les nouveaux en soient pénétrés dès leur entrée dans la maison par le simple ascendant des anciens. Le directeur tient en main sa turbulente troupe, la domine et la forme par l'esprit dont il l'anime, et c'est en quoi il s'impose comme maître-éducateur. C'est en quoi il se distingue du marchand de soupe, de l'économe-administrateur, du gendarme veillant à l'ordre et punissant les contraventions, du gardien de la moralité publique et privée. Par l'esprit qui émane de sa personnalité conquérante, il capte les intelligences sans les asservir, il influence les volontés sans les contraindre, il gagne les cœurs sans les effaroucher, il lie les uns aux autres ces individus isolés en un groupement qui leur agréé, où l'on ne les tracasse pas, où ils se sentent « chez eux », où ils sont heureux.

On a comparé souvent l'office du père, du maître, au tuteur qui soutiendrait un plant trop débile. On pourrait

dire que l'internat est analogue à la pépinière où les jeunes arbres se protègent en se groupant, en se serrant les uns les autres. Mais l'une et l'autre comparaison clochent ; il s'agit moins de protéger la jeune personnalité que d'en stimuler la croissance et l'épanouissement, ce qui ne se produit que si un esprit travaille les personnes à l'intérieur, excitant les énergies immanentes. La discipline, les us et coutumes, les règlements sont de nulle valeur pour obtenir ce résultat, sans l'esprit, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient inutiles. Seuls, ils ne créent cependant qu'une unité factice et non pas une communauté ; ils imposent des formes de vie extérieures et passagères et non pas une formation.

Il y aurait beaucoup de choses à dire encore sur ce sujet ; je compte les dire quelque jour dans un des prochains numéros de *Nova et Vetera* où ceux qui en seraient curieux pourront les trouver. Ce qui précède suffit amplement, je pense, à faire comprendre que l'internat, loin de s'opposer à l'œuvre éducatrice de la famille et de l'école, la poursuit et la complète, qu'il est une institution fort bien adaptée à la psychologie de l'adolescence et de la première jeunesse, qu'il est apte à créer des personnalités solides et entreprenantes, pour peu qu'il constitue une communauté pareille à celle dont les *Echos* nous apportent mensuellement... l'écho.

E. DEVAUD

Professeur à l'Université de Fribourg.